



CAB/RT/2020



PREFET
ADMINISTRATEUR
SUPERIEUR,
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES
WALLIS ET FUTUNA

N° 22-2020
Mars 2020

La lettre de l'Et@ et du Territoire des îles Wallis et Futuna



Journée internationale aux droits des femmes, le 08 mars 2020 à Aka'aka



**Réunion COMIS,
Covid-19**



**Évacuation sanitaire
du 27 mars 2020**

Ce document peut être téléchargé sur le site internet :
<http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Publications/La-lettre-de-l-Etat-et-du-Territoire-des-iles-Wallis-et-Futuna/2020/Mars-2020>

**LA LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT
ET DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA- 31/03/2020**

Coronavirus COVID-19

Tout savoir sur le Coronavirus COVID-19

Informations, recommandations & mesures sanitaires



Début janvier 2020, un nouveau coronavirus a été découvert et décrit en Chine. Ce nouveau coronavirus a depuis provoqué une épidémie mondiale (pandémie) appelée COVID-19.

INFORMATIONS IMPORTANTES DU JOUR :

- Il n'y a pas de cas avéré de coronavirus COVID-19 à Wallis et Futuna
- Le virus se transmet quand on tousse, quand on éternue, quand on discute, par les gouttelettes expulsées et sur les mains.

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé et vos voyages sur la plateforme,

www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/COVID-19

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Porter un masque quand on est malade.
- Il est conseillé d'éviter les poignées de main et les embrassades

Spot "Information Coronavirus_COVID-19" disponible en cliquant :

<https://www.facebook.com/prefetWallisFutuna/videos/135646397772225/>



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**

**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

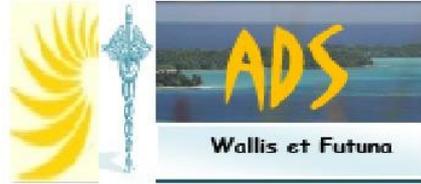


Porter un masque quand
on est malade

Coronavirus : consignes sanitaires et de précaution



PREFET
ADMINISTRATEUR SUPERIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA



Coronavirus : consignes sanitaires et de précaution

VOYAGES : évitez les voyages hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe (identifiées sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères: <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>), sauf nécessité avérée.

MASQUES : le port des masques est réservé aux seuls personnels soignants pratiquant des soins hospitaliers et aux malades hospitalisés. Pour **le reste de la population, le port du masque est inutile.**

HYGIENE :

- ✓ **Lavage régulier des mains**
- ✓ **On tousse et on éternue dans son coude**
- ✓ **On utilise des mouchoirs à usage unique**
- ✓ **On ne se serre plus la main et on évite les contacts**
- ✓ **On appelle le 15 si symptômes**
- ✓ **On reste chez soi si on est malade**
- ✓ **On ne porte pas de masque si on n'est pas malade**

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

PROCEDURE EN RENTRANT CHEZ SOI

LES GESTES CONTRE LE COVID-19

1



De retour à la maison,
ne rien toucher

2



Enlever ses chaussures

3



Désinfecter les pattes de votre
animal domestique, s'il était dehors

4



Enlever ses vêtements de la journée
et les mettre à laver.

5



Laisser son portefeuille, sac à dos,
clés dans un carton à l'entrée

6



Se laver les mains, ou mieux se doucher

7



Désinfecter son téléphone, ses lunettes
avec de l'eau et du savon ou de l'alcool

8



Desinfecter les choses ramenées
de l'extérieur

9



Enlever ses gants et se laver les mains

10



Une désinfection totale n'est pas possible.
L'objectif est de diminuer le risque

PROCEDURE

EN VIVANT AVEC UNE PERSONNE A RISQUE

LES GESTES CONTRE LE COVID-19

1



Dormir dans deux lits séparés

2



Utiliser des salles de bains différentes

3



**Ne pas partager serviettes,
verres et couverts**

4



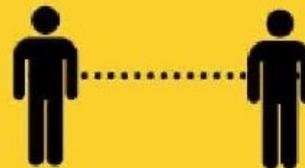
**Désinfecter tous les jours
les zones de contact**

5



Laver le linge de maison fréquemment

6



Maintenir une distance

7



Ventiler les habitations

8

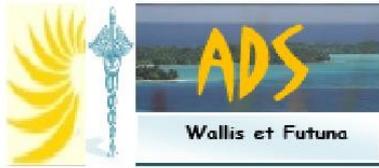


**Appeler si plus de 38 degrés
et des difficultés pour respirer**

9



**Ne pas rompre la quarantaine
avant deux semaines.
Si vous sortez, reprendre la procédure.**



Agence de Santé du Territoire de Wallis et Futuna



PÔLE SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION

Mise à jour le 16 mars 2020

FICHE DE MISE EN QUATORZAINES

La personne mise en quatorzaine à domicile, par arrêté de notification, ne doit pas quitter son domicile sauf raison urgente et autorisée par l'agence de santé (soins médicaux) et ne doit pas aller au travail ou dans d'autres lieux publics.

L'autorité de santé publique (ADSWF) décidera de la levée de cette quatorzaine.

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE RESPIRATOIRE ET HYGIÈNE DE DES MAINS



En l'absence de désinfectant à base d'alcool (solution hydroalcoolique), utiliser un de savon et d'eau pendant 30 secondes

Lavez-vous les mains :

- Avant et après la préparation des aliments
- Avant et après les repas.
- Après avoir utilisé les WC.
- Avant de mettre un masque chirurgical et après l'avoir enlevé.
- Lorsque les mains sont visiblement souillées

Évitez de se toucher les yeux, le nez et la bouche sans être d'abord lavé les mains.

LIMITER LE CONTACT AVEC LES AUTRES

- ❖ Porter un masque chirurgical en présence d'autres personnes et éviter de toucher son masque quand on le porte
- ❖ Respecter une distance minimale d'un mètre en cas de face à face

À domicile,

- ❖ La personne malade doit rester dans une chambre séparée
- ❖ Choisit un ami qui peut venir faire ses courses
- ❖ Dispose d'assiette et de couverts personnels (ou à usage unique)
- ❖ Lavage du linge à 90°

Éviter les contacts des animaux de compagnie, de partager des articles personnels (téléphone, ordinateurs etc...)

Nettoyer régulièrement toutes les surfaces fréquemment touchées

SURVEILLER SON ÉTAT DE SANTÉ

- ✓ Prendre la température chaque jour, matin et soir,
- ✓ Si apparition de signes (notamment fièvre, toux, difficultés respiratoires), appeler le 15
- ✓ Un médecin vous indiquera les consignes à respecter

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



B.P. 4G – 98 600 Mata'Utu
Tél. : (681) 720700

**Fermeture du CET de Vailepo, les dimanches et jours fériés
à compter du dimanche 05 avril 2020**

Dans le cadre du programme de modernisation du centre d'enfouissement technique (CET) de Vailepo, le Service Territorial de l'Environnement informe la population de Wallis que le CET de Vailepo sera fermé les dimanches et les jours fériés à compter du Dimanche 05 Avril 2020.

Il restera ouvert du Lundi au Samedi aux heures habituelles de 7h30 à 17h30 en continu.

Le personnel demande à la population de ne pas déposer les déchets au bord de la route menant jusqu'au portail du CET pendant les jours de fermeture.

Le Service Territorial vous remercie de votre compréhension.


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA


SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
Service Territorial de l'Environnement

Centre d'enfouissement Technique (CET) de Vailepo
Laku'aga 'ota'ota o Vailepo
Tel : 72 04 38 / 82 04 38

Horaires actuelles : LUNDI AU DIMANCHE DE 7h30 À 17h30

**LE CET SERA FERMÉ LES DIMANCHES ET
LES JOURS FÉRIÉS À COMPTER
DU DIMANCHE 05 AVRIL 2020**



**E MAPUNU ANAI I TE U 'AHOTAPU PEA
MOTEU AHO MALOLO FAKAPULEAGA
O KAMATA ATU I TE
'AHOTAPU 'AHO 05 O APELILI 2020**

**Horaires et Ouverture du CET
à compter du Dimanche 05 Avril 2020 :
LUNDI AU SAMEDI DE 7h30 À 17h30**

Collecte de données de pêche auprès de tous les pêcheurs volontaires

Pour pêcher mieux et plus longtemps !

Avis aux pêcheurs professionnels et amateurs de Wallis.

Dans le cadre du programme de collecte de données de pêche, le Service de la Pêche a besoin de votre aide pour mieux connaître l'état des populations, coquillages, crustacés que vous pêchez.

Pour cela, nous souhaitons mesurer, peser et identifier vos prises quand vous rentrez de pêche. Cette opération rapide et sans dommage pour vos prises n'est pas un contrôle.

Ensemble, assurons-nous que nos enfants puissent encore manger à l'avenir les mêmes délicieux poissons que vous aimez tant !

Participez à nos études en appelant le 72 26 06 ou le 82 26 06, quand vous partez en pêche ou avant de rentrer.

Merci de votre aide.

Appel à projets "Ma Parole"



Vous avez jusqu'au 23 avril 2020 pour candidater

La Fondation Engagement Médias pour les jeunes, sous l'égide de la Fondation de France, lance l'appel à projets "Ma Parole !"

pour soutenir des actions ou des organismes d'intérêt général qui se tournent vers cette reconquête de la parole, c'est-à-dire qui mobilisent l'expression écrite, orale, l'éloquence et la confiance pour favoriser l'inclusion des jeunes.

Les projets doivent apporter des solutions concrètes à des besoins existants peu ou mal satisfaits et bénéficier à des jeunes de 14 à 35 ans qui sont en situation de fragilité en raison de leur situation économique, sociale, géographique, éducative ou culturelle. Enfin, l'action doit se dérouler sur le territoire français : Hexagone et Outre-mer.

Vous êtes un organisme d'intérêt général, votre action favorise l'inclusion de jeunes âgés de 14 à 35 ans par le biais de l'expression écrite, orale, l'éloquence et la confiance ? Vous avez jusqu'au 23 avril 2020 à minuit, pour proposer votre projet et bénéficier d'un accompagnement !

Pour plus d'information :

<https://engagementmedias.fr/2020/02/19/appel-a-projets/>

Le 08 mars, journée internationale des droits des femmes à Aka'aka

Le 8 mars est une journée de rassemblements à travers le monde.

A Wallis, le dimanche 8 mars 2020, a été marqué par la présence de Christophe LOTIGIE, secrétaire-général, de la chefferie, du Monseigneur SIONEPOE, qui ont assisté à la célébration de la journée des droits des femmes, organisée au marché d'Aka'aka.

Mme Sidonie Fuluhea, Déléguée aux droits des femmes, accompagnée des femmes du Comité Territorial des Femmes (CTF) de Wallis et Futuna, de l'Union des Femmes Francophones de l'Océanie (UFFO), en présence des femmes artisanes, et de plusieurs personnalités, ont programmé cette journée par un accueil-café, des discours, des danses, etc.

Avec comme nouveauté, la projection d'un court métrage "taper dans le mil" réalisé à Wallis par UFFO / KATSIS, lors du Grenelle, qui a su touché le public.



Première journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, le 11 mars 2020

Le Préfet, Thierry QUEFFELEC, a présidé la cérémonie organisée à l'occasion de la première journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, mercredi 11 mars 2020 à 08 heures 30, dans la cour d'honneur de l'Administration Supérieure en présence des élus, des autorités coutumières, religieuses et administratives.

La date du 11 mars, choisie par l'Union européenne comme date de commémoration commune, fait référence à l'attentat commis à la gare d'Atocha (Madrid) le 11 mars 2004. Elle a été instaurée en France par le décret n° 2019-1148 du 7 novembre 2019 paru au Journal Officiel du 9 novembre 2019.

Certaines communes de France et de l'outre-mer se sont associées à ce moment de communion, afin que partout se rassemblent, non seulement les victimes et leurs familles, mais aussi tous ceux qui ont œuvré au secours de l'ensemble des populations, primo intervenants ou aidant de première ligne. La Nation leur doit également une reconnaissance pour leur dévouement au service de chacun dans un esprit de solidarité exemplaire.



Départ à la retraite de Mme Bernadette PAPILIO-HALAGAHU, jeudi 12 mars 2020

Jeudi 12 mars 2020 à 11h00, le Préfet Thierry QUEFFELEC a organisé au Fale de la république, un pot d'amitié pour le départ à la retraite de Madame Bernadette PAPILIO-HALAGAHU, cheffe de service territorial des Affaires culturelles des îles Wallis et Futuna (STAC).

Après 25 ans de carrière à Wallis et Futuna, Madame PAPILIO est l'exemple de la réussite administrative. Elle laisse au sein de son service une empreinte à la relève prochaine.

Les représentants des autorités coutumières, politiques, administratives du Territoire étaient présents pour l'occasion.



CORONAVIRUS : ATTENTION AUX FAUSSES RUMEURS

⚠ Ne relayez pas de rumeurs ⚠

Samedi 14 mars 2020, à l'arrivée du vol de Nouméa ont été effectués des prélèvements.

Les résultats ont été communiqués 24h après par l'Agence de santé. Tous les résultats sont négatifs.

A ce jour, il n'y a pas de cas de COVID-19 sur le Territoire.

Le contrôle sanitaire est renforcé à l'aéroport pour limiter tout risque d'entrée du virus.

Plus d'informations :

www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/COVID-19

Coronavirus COVID-19

Ne relayez pas de rumeurs

L'évolution de la situation est communiquée quotidiennement par les autorités sanitaires.

Plus d'informations :
gouvernement.fr/info-coronavirus



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

Coronavirus COVID-19 : Informations, recommandations & mesures sanitaires

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée depuis la Chine.

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble de la France à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. Celles-ci seront autorisées sur attestation uniquement pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

Toute infraction à ces règles sera sanctionnée.

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Je reste chez moi
- Je me lave très régulièrement les mains
- Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette
- Je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le 15.

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

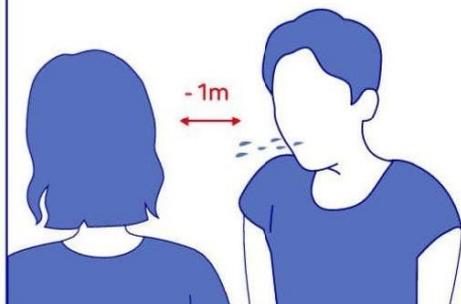


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

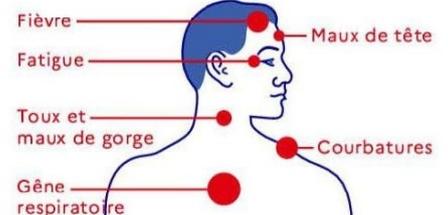
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir 

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



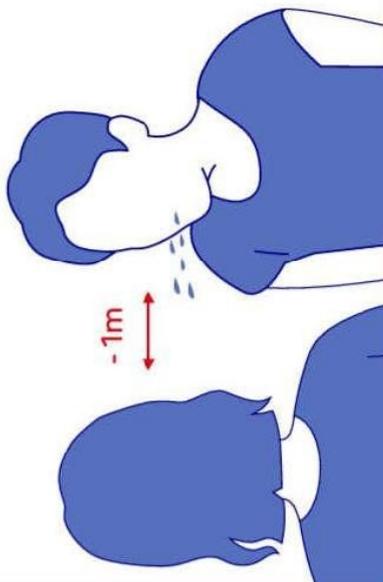
Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

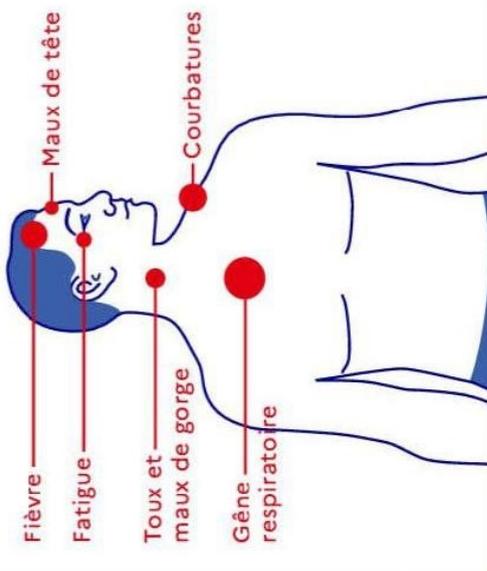
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes



- Face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1
Cas importés sur le territoire

→ **Objectif**
Freiner l'introduction du virus

STADE 2
Existence de cas groupés sur le territoire français

→ **Objectif**
Limitier la propagation du virus

STADE 3
Le virus circule sur tout le territoire

→ **Objectif**
Limitier les conséquences de la circulation du virus

STADE 4
Accompagnement du retour à la normale

Coronavirus COVID-19 : Questions-réponses sur les mesures de restrictions

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine.

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme : gouvernement.fr/info-coronavirus

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum en France à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Vidéo disponible : www.facebook.com/EmmanuelMacron/videos

Pour en savoir plus, voici des réponses aux questions que vous vous posez:
> [20200317-FAQ-restrictions -VDEF](#)

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Je reste chez moi
- Se laver les mains régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Se saluer, ne pas se serrer la main et éviter les embrassades.

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le Centre 15.

Coronavirus COVID-19 : Questions-réponses sur les mesures de restrictions



1

Puis-je me déplacer en France ?

A partir du 17 mars à 12h, et pour 15 jours minimum, même si vous ne présentez aucun symptôme, **vous ne pouvez sortir sans un motif valable** qui pourra faire l'objet d'un contrôle par les forces de l'ordre.

En cas de symptômes d'une infection respiratoire ou de fièvre au-dessus de 37,5 degrés, **restez à la maison**, contactez votre médecin et limitez le contact avec d'autres personnes autant que possible. N'appellez le 15 qu'en cas de forte fièvre ou de difficulté respiratoire.

2

Quels sont les motifs valables pour sortir de chez soi ?

- Vous pouvez quitter la maison, en remplissant une déclaration individuelle:
1. pour aller au travail et en revenir, et pour les déplacements professionnels inévitables;
 2. pour raisons de santé;
 3. pour faire vos courses essentielles;
 4. pour des motifs familiaux impérieux, l'assistance de personnes vulnérables;
 5. pour des déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

3

Ceux qui sont hors de leur domicile ou de leur résidence peuvent-ils y retourner ?

Oui

**Attestation de déplacement dérogatoire
et déplacement professionnel dans la lutte contre le covid-19**

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine.

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme :

gouvernement.fr/info-coronavirus

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum en France à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Des dérogations sur attestation seront possible dans le cadre de :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

→ **L'attestation de déplacement dérogatoire** est téléchargeable en cliquant ci-dessous ou peut être rédigée sur papier libre :

> [20200317-Attestation_de_deplacement_derogatoire](#)

→ **L' attestation de déplacement professionnel**, est téléchargeable en cliquant ci-dessous ou peut être rédigée sur papier libre :

> [attestation de déplacement professionnel](#)

L'attestation de déplacement professionnel à faire remplir par les employeurs des personnes. Cela, uniquement lorsqu'elles sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou en cas de déplacements professionnels ne pouvant être différé.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende allant de 38 à 135 euros.

INFORMATION

#COVID_19

Pour lutter contre la propagation du COVID-19 et sauver des vies, un dispositif de confinement est mis en place. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation :

- ✓ Se déplacer du domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- ✓ Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- ✓ Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- ✓ Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- ✓ Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement



**Mise en place des mesures de prévention
contre l'épidémie de Covid-19 dans les îles Wallis et Futuna**

La gestion de la crise du Covid-19 fait l'objet d'un suivi quotidien de l'ensemble des services concernés sous l'autorité du Préfet.

Des réunions techniques quotidiennes et des tables rondes hebdomadaires avec les instances partenaires, notamment les élus territoriaux et les chefs coutumiers, ont été mises en place depuis plusieurs semaines.

Ces réunions ont conduit à prendre des mesures de prévention dont l'objectif majeur reste la protection de la population résidant à Wallis et Futuna.

Le contrôle des flux maritimes et aériens retient tout particulièrement l'attention des autorités :

- S'agissant du flux aérien, une quatorzaine est maintenant obligatoire
- Les vols du samedi 21 mars et celui de lundi 23 mars sont annulés.
- Un vol est maintenu mercredi 25 mars, prioritairement pour acheminer le fret indispensable à la vie économique du Territoire.

Une rotation aérienne entre Nouméa et Wallis sera programmée tous les 10 jours, prioritairement pour acheminer le fret et gérer les EVASAN.

Les déplacements inter-îles font l'objet d'un contrôle accru de l'Administration supérieure.

L'objectif reste à ce stade de maintenir le niveau 1 le plus longtemps possible (empêcher l'introduction du virus).

Le préfet rappelle qu'il est fondamental pour chacun de respecter les consignes d'hygiène diffusées, disponible sur le site de la Préfecture des îles Wallis et Futuna. Il invite, une nouvelle fois, à reporter dans la mesure du possible, tout déplacement.

RAPPEL DES GESTES À ADOPTER :

Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme qui le propage et qui peut donc éviter sa propagation en adoptant des gestes simples et de bons sens :

- Je reste chez moi si je suis en quarantaine
- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Ne pas se serrer la main
- Éviter les embrassades
- Éviter tout contact en général
- En cas de fièvre, privilégier la prise de paracétamol et ne pas prendre d'anti-inflammatoires ou de corticoïdes.



**CORONAVIRUS : c'est l'affaire de tous !
Chacun est acteur de sa propre protection**

NOTE D'INFORMATION à l'attention des usagers d'Air Calédonie International

De nouvelles mesures de protection des populations sont applicables.

Dans le cadre de la protection des populations de Wallis et Futuna au regard de la pandémie du COVID-19, l'Administration Supérieure informe les passagers des mesures obligatoires applicables à compter du jeudi 19 mars 2020 :

1/ Les vols internationaux initialement programmés respectivement les samedi 21 mars et lundi 23 mars 2020 à destination de Nouméa (NC) sont annulés.

2/ Le prochain vol programmé le mercredi 25 mars 2020 est maintenu selon les modalités suivantes :

- sens Nouméa (Tontouta) – Nadi – Wallis uniquement réservé au fret prioritaire. Aucun passager n'embarquera à Nandi.

- sens Wallis – Nadi – Nouméa (Tontouta) bilatéralement réservé au fret habituel et aux passagers.

3/ A compter du mercredi 25 mars 2020, la périodicité des liaisons aériennes entre Wallis et Nouméa (Tontouta) sera effectuée environ tous les 10 jours calendaires.

4/ L'ensemble des liaisons aériennes, entre le territoire de Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie, conduira à une mise en quatorzaine.

5/ Seuls les citoyens des États membres de l'espace Schengen, de l'Union Européenne ainsi que les ressortissants du Royaume Uni peuvent entrer dans l'espace Schengen

L'Administration supérieure communique :

L'Administration supérieure informe que : L'approvisionnement du Territoire des îles Wallis et Futuna par le navire Southern Pearl est bien confirmé pour début avril prochain.

L'Administration supérieure communique :

L'Administration supérieure informe que :

Suite à un problème cardiaque d'une jeune personne, celle-ci a été évacuée en urgence absolue sur Nouméa par vol d'Air Alizée le, samedi 21 mars. L'Administration supérieure travaille en relation étroite avec l'Agence de santé pour continuer à assurer les évacuations sanitaires urgentes malgré les événements que nous traversons.

Communiqué du 23 mars :

Le COVID-19 n'existe pas à ce jour sur le territoire de Wallis et Futuna

Toutes les mesures sont mises en œuvre par les autorités pour que cette situation demeure.

Considérant que les personnels médicaux et l'hôpital doivent être en mesure de répondre à toute urgence vitale dans les meilleures conditions, il est nécessaire qu'ils ne soient pas mobilisés pour des opérations évitables liées à des blessures sportives.

Parce que la pratique d'une activité physique ou sportive est nécessaire à la bonne santé et au bien-être des personnes, il n'est pas question, à ce stade, de la stopper.

Cependant, il vous est demandé d'éviter les activités à risque (intenses, compétitives, de contact ...) pouvant provoquer des blessures et de privilégier une pratique sportive modérée.

Les non-résidents souhaitant quitter le Territoire des îles Wallis et Futuna

L'Administration supérieure demande à tous les non-résidents souhaitant quitter le Territoire pour rejoindre leur destination finale de se faire connaître à l'Administration supérieure.

Pour cela, contacter les services du cabinet du Préfet par :

- mail webmestre@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
- tél : 72 11 24.

The poster features the French Republic logo and the Prefet's office name: 'PREFET ADMINISTRATEUR SUPERIEUR, CHEF DU TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA'. It includes a red 'COVID-19' banner. The main text reads: 'Vous êtes non-résidents et souhaitez quitter le Territoire des îles Wallis et Futuna. Contacter l'Administration supérieure par : - mail : webmestre@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr - tél : 72 11 24'. Below this, it states: 'Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage'. Five icons illustrate the gestures: hand washing, coughing into the elbow, using disposable tissues, avoiding handshakes, and wearing a mask. At the bottom, it says 'Rendez-vous sur :' followed by social media icons for Facebook, Twitter, and a website link: www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr.

Recensement des résidents des îles Wallis et Futuna bloqués hors du territoire

Un recensement des résidents de Wallis et Futuna bloqués hors du Territoire est effectué par l'Administration supérieure.

Ces personnes peuvent se signaler en précisant les critères (NOM – PRENOM – PAYS ACTUEL – DESTINATION FINALE : Wallis ou Futuna) à l'adresse mail suivante :

webmestre@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

The poster features the French Republic logo and the Prefet's office name: 'PREFET ADMINISTRATEUR SUPERIEUR, CHEF DU TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA'. It includes a red 'COVID-19' banner. The main text reads: 'Vous êtes résident des îles Wallis et Futuna bloqués hors du Territoire. Contacter l'Administration supérieure par : - mail : webmestre@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr'. Below this, it states: 'Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage'. Five icons illustrate the gestures: hand washing, coughing into the elbow, using disposable tissues, avoiding handshakes, and wearing a mask. At the bottom, it says 'Rendez-vous sur :' followed by social media icons for Facebook, Twitter, and a website link: www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr.

COVID-19 : Communiqué du 24 mars 2020

L'administration supérieure confirme qu'aucun cas de Covid-19 n'a été recensé sur le Territoire des îles Wallis et Futuna à ce jour.

L'accès maritime est interdit hormis les rotations du porte container, du butanier et du pétrolier, qui font l'objet d'un contrôle sanitaire très strict.

Les rotations aériennes depuis la Nouvelle-Calédonie et Fidji sont suspendues.



Les passagers arrivés sur le Territoire antérieurement à cette décision, font l'objet d'un suivi attentif et quotidien de la part de l'Agence de Santé. Aucune situation inquiétante n'est à déplorer à ce jour.

Une cellule de crise se réunit quotidiennement sous l'autorité du Préfet en présence des autorités politiques, coutumières et religieuses du Territoire.

Un vol en provenance de Nouméa, permettant l'acheminement d'une importante cargaison de fret médical est à l'étude pour début avril (semaine 14).

Fonds d'aide à la création de sites internet

Vous êtes représentant d'une entreprise ou d'une association du Territoire et vous souhaitez créer un site internet pour votre activité.

Vous pouvez bénéficier d'un cofinancement du Territoire pour réaliser votre projet.

Prenez connaissance des modalités du dispositif :

- En téléchargeant les documents suivants
- En vous rapprochant de la CCIMA ou du Service des Affaires Économiques

Votre dossier devra être transmis avant le 29 mai 2020 à 12h00, à l'adresse suivante : strategie-numerique@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Activation de la Cellule d'Information du Public

L'Administration Supérieure communique que la Cellule d'Information du Public (CIP) est activée ce jour.

La cellule sera en mesure de :

- répondre à vos interrogations
- vous orienter
- vous transmettre les informations officielles

Vous pouvez envoyer vos questions à la cellule

d'information du public à l'adresse suivante :

cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Des réponses vous seront apportées dans les meilleurs délais.



Mise en place des vols domestiques à compter du 31 mars

La compagnie Aircalin informe sa clientèle que des vols domestiques ont été mis en place à compter du mardi 31 mars, après la fin de mise en « quatorzaine » des derniers passagers arrivés sur le Territoire par le vol du lundi 16 mars.

13 rotations sont programmées en faveur des élèves boursiers de Wallis vers Futuna du 31 mars au 2 avril inclus, et 9 rotations régulières pour la clientèle les 3 et 4 avril 2020.

Tout passager embarqué de/vers Wallis et Futuna devra répondre aux critères définis selon les articles 1 et 3 de l'arrêté Préfectoral 2020-171 du 19 mars 2020 :

- Ne pas présenter de risque avéré de contamination par le virus Covid-19
- Justifier d'un motif réel et sérieux de déplacement dont l'objet ne peut être différé

Le représentant de l'État, après avis médical formalisé de l'Agence de Santé, appréciera si le motif du déplacement apparaît opportun au regard du risque épidémique.

La demande de réservation pour un vol domestique, devra être présentée dûment remplie à l'enregistrement du vol.

La compagnie Aircalin remercie par avance ses passagers de leur compréhension et reste à leur disposition pour tout complément d'information au 72.00.00 ou au 72.24.73.

INFOS COVID-19, FRET AÉRIEN OU MARITIME

L'Administration supérieure et l'Agence de santé de Wallis et Futuna communiquent sur la durée de vie du coronavirus sur les surfaces inertes

Combien de temps le virus COVID-19 peut-il vivre sur une surface ?

Les colis et containers qui arrivent par fret aérien ou maritime ne présentent aucun danger lors de la manipulation de ces colis. En effet, au bout de quelques heures, le virus meurt et n'est plus contagieux

L'Institut Pasteur précise qu'au vu des données disponibles, la survie des coronavirus dans le milieu extérieur n'est que de quelques heures. Selon la surface, l'état sec ou non de la surface et la température, le virus pourrait survivre, sous forme de traces, non contaminantes, insuffisantes pour contaminer une personne qui toucherait cette surface.

Pour rappel, la grande transmissibilité interhumaine directe du coronavirus COVID-19 n'est pas liée à sa survie sur les surfaces, mais à sa transmission quand on tousse, quand on éternue, que ce soit par les gouttelettes expulsées ou par celles transmises directement par les mains.

Les scientifiques de nombreux instituts de recherche ont découvert que le Covid-19 reste détectable, mais de manière non active, dans des conditions « propices » (tests effectués à 40% d'humidité et 21 à 23°C) :

- dans les gouttelettes d'éternuement de toux ou de postillons, jusqu'à 3 heures,
- sur du carton, traces jusqu'à 24 heures,
- sur du plastique et de l'acier de container, traces jusqu'à 2 à 3 jours.

Les informations indiquent la décroissance rapide de la charge virale sur ces surfaces.



POINT DE SITUATION : Comité de suivi COVID-19 du 26 mars 2020

Il est ressorti de la réunion quotidienne du comité de suivi COVID-19 du jeudi 26 mars 2020 présidé par le Préfet, Administrateur supérieur du Territoire, en présence des autorités coutumières, politiques, religieuses, du directeur de l'Agence de santé et des chefs de services concernés, le fait notable suivant :

- Du fret sanitaire comportant des médicaments et du matériel médical d'urgence a été acheminé vendredi 27 mars par la compagnie aérienne multi-services, Air Alizé à l'issue d'une évacuation d'un patient de Wallis et Futuna vers la nouvelle-Calédonie, dans le cadre d'un vol ne comportant aucun passager.

NB : Par ailleurs une seconde évacuation a été déclenchée en fin de journée et a également été organisée vendredi 27 mars par un second vol d'Air Alizée, ne comportant aucun passager.



La première évacuation sanitaire de ce vendredi 27 mars s'est effectuée le matin

Vendredi 27 mars à 10h00, un des avions de la compagnie aérienne Air Alizé a atterri à l'aéroport de Hihifo afin de prendre en charge une personne dont l'état de santé nécessitait une évacuation d'urgence.

Comme indiqué par le Préfet, les procédures de sécurisation face au COVID-19 ont bien été respectées.

L'équipe médicale de soins a tout de suite pris en charge le patient.

L'avion a de nouveau décollé à destination de la Nouvelle-Calédonie.

Le patient a été pris en charge au médipôle.

Le deuxième patient a été comme le premier pris en charge avec toutes les mesures de sécurisation nécessaires et indispensables.



La seconde évacuation sanitaire du vendredi 27 mars a été effectuée en après-midi

Une seconde évacuation a été réalisée vendredi 27 mars après-midi, par un des avions de la compagnie Air Alizé. Celle-ci a permis la prise en charge d'un second patient, dont l'état de santé nécessitait une évacuation d'urgence, et la récupération de prélèvements à Wallis et à Futuna.

L'agence de santé a également mis à profit ce vol pour se faire livrer des médicaments urgents et autres produits sanitaires qui faisaient gravement défaut, à Wallis et à Futuna.

L'avion est reparti pour le Médipôle avec la patiente et les prélèvements des personnes effectués par mesure de précaution. Les résultats ont été rapidement connus.



COVID-19

L'Administration supérieure communique :

Dans le cadre de la stratégie de communication interne décidée par le Préfet, un collège de l'ensemble des services de l'État et du territoire se tient toutes les semaines afin de faire le point sur toutes les dispositions prises pour éviter l'arrivée du virus covid-19 sur le territoire de Wallis et Futuna.

La dernière réunion s'est tenue le vendredi 27 mars, présidée par le Secrétaire Général de la Préfecture.



INFO COVID-19 Tests négatifs au 28 mars

L'Administration Supérieure communique : A l'occasion de l'EVASAN organisée le vendredi 27 mars dernier, 11 prélèvements ont été effectués.

Ils se sont tous révélés négatifs.

Évacuation sanitaire prévue le mardi 31 mars 2020

L'Administration supérieure communique qu'une évacuation sanitaire en urgence absolue sur Nouméa par vol d'Air Alizé a été effectuée mardi 31 mars 2020 au matin.

Vu l'urgence, aucun fret médical n'a pu être acheminé, ni aucun passager à bord.

L'Administration supérieure travaille en relation étroite avec l'Agence de santé pour continuer à assurer les évacuations sanitaires urgentes.

Retour des élèves boursiers sur Futuna à compter du 31 mars

Afin d'assurer la meilleure garantie sanitaire pour le retour des élèves boursiers sur Futuna, des prélèvements ont été effectués par l'Agence de Santé.

Le retour de plusieurs élèves boursiers a donc été retardé.

Mardi 31 mars, 26 élèves boursiers ont d'ores et déjà pu rentrer.

13 élèves boursiers ont pu retourner sur Futuna, mercredi 01^{er} avril.

Les autres élèves rentreront dès validation médicale.

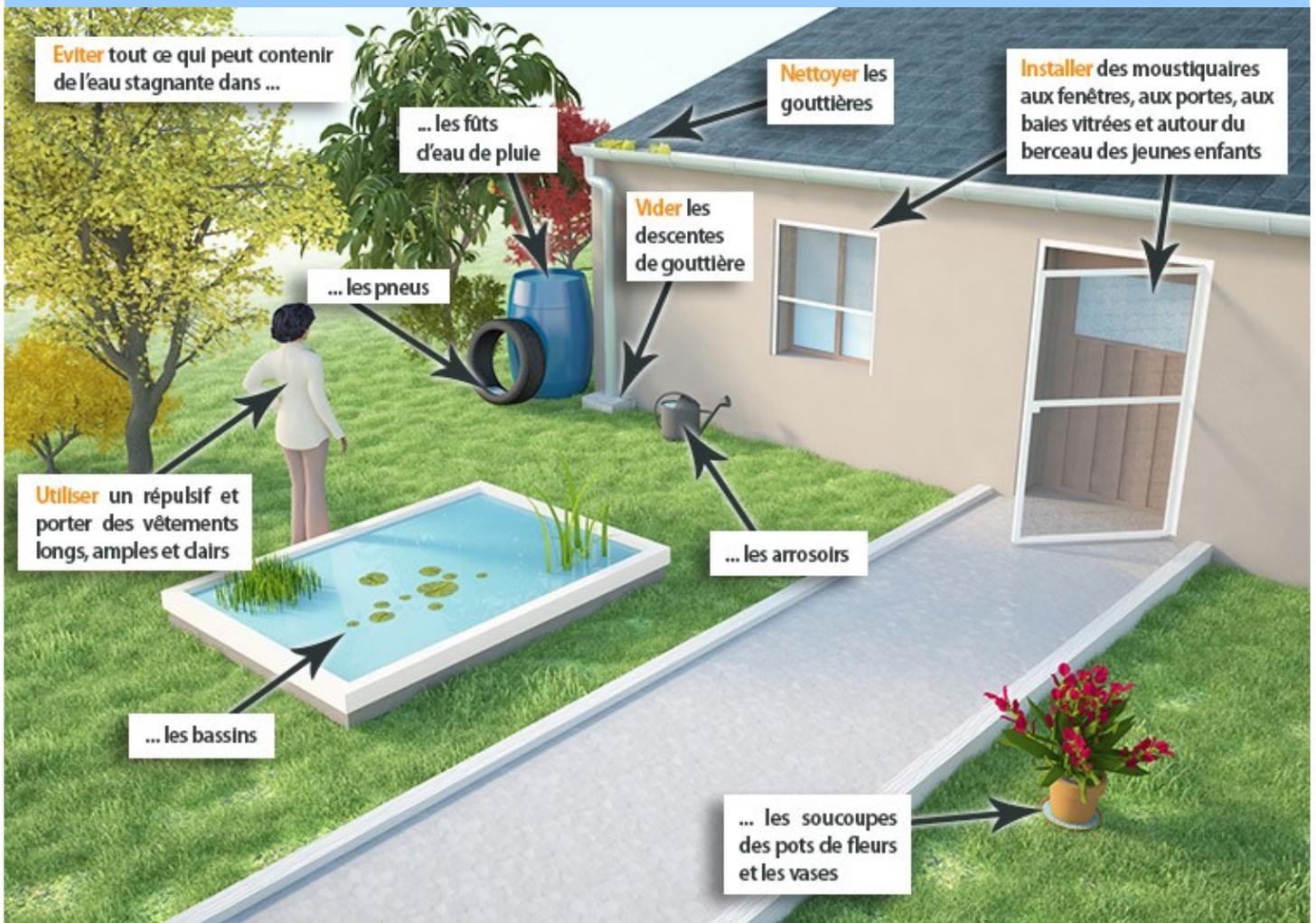
6 rotations sont prévues jeudi 02 avril ainsi que 6 rotations pour samedi 04 avril prochain.

Mise en place des mesures de protection contre la Dengue dans les îles Wallis et Futuna

Dans le cadre de la lutte contre la dengue, le service de l'environnement et le service des Travaux publics, en lien avec la chefferie organisent une campagne de ramassage des encombrants et de destruction des gîtes larvaires.

Les habitants sont appelés à déposer aux abords des routes territoriales leurs encombrants de 8h à 12h, les jours suivants :

- District Hihifo : vendredi 03 avril
- District de Hahake : lundi 06 avril et mercredi 08 avril
- District Mua : à partir du vendredi 10 avril



DENGUE

Une épidémie est présente à Wallis et Futuna



SOYEZ ATTENTIF

En cas de douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, d'éruption cutanée avec ou sans fièvre, conjonctivite

Consultez un médecin

SOYEZ PRUDENT

Adoptez les bons gestes pour éviter de vous faire piquer et de transmettre la maladie



Vêtements amples et couvrants



Répulsifs anti-moustiques



Moustiquaire



Diffuseurs électriques



Serpentins à l'extérieur



Climatisation

SI VOUS ÊTES ENCEINTE

- Respectez les mesures de protection
- Consultez en cas de symptômes
- Assurez-vous du bon suivi de votre grossesse



Santé publique
France